

Jalon 4

Les mécanismes qui permettent plus de **flexibilité** et d'**expérimentation** sont couramment employés dans la **gestion du territoire**

Pourquoi ce jalon ?

- Les approches traditionnelles de planification territoriale et le cadre normatif en urbanisme visant une cohésion globale de nos territoires rendent parfois difficiles les projets d'expérimentation et d'innovation. L'émergence de nouvelles expérimentations peut être freinée par des couches successives de réglementation en urbanisme (dont le zonage), de normes en matière d'environnement, de prévention des incendies et en santé publique ou encore dans le code du bâtiment.
- Pour contrer les délais trop longs – eu égard à l'urgence d'agir – ou les aspects jugés rigides induits par des processus et normes de gestion du territoire conventionnels, plusieurs mouvements individuels ou collectifs ont émergé. Leurs mises en œuvre émanent d'un besoin de se réapproprier nos milieux de vie, de surpasser une crise de sociabilité en misant sur la participation citoyenne et le développement de projets plus collectifs et collaboratifs.
- Outre les démarches d'urbanisme participatif, des initiatives d'urbanisme tactique, temporaire et transitoire permettent de « tester » de nouveaux usages, de nouvelles façons de rendre des services collectifs ou d'occuper l'espace public comme l'espace privé. Certaines actions expérimentales, au départ « illégales », se sont généralisées et sont maintenant intégrées dans les pratiques institutionnelles et les cadres de planification territoriale. On peut par exemple penser à des mouvements militants d'occupation d'espaces dédiés à la voirie qui ont ensuite favorisé des initiatives encadrées comme le Parking Day, qui ont eux-mêmes favorisé des modifications de zonage qui ont alors permis l'implantation de terrasses ou d'espaces dédiés à la cuisine de rue de façon permanente.
- Par contre, la réalisation de prototypes et de projets pilotes nécessite souvent le recours à des stratégies de dérogation au cas par cas. Les pratiques innovantes restent donc encore souvent embryonnaires, et la lourdeur et la rigidité des normes ne permettent pas leur pérennisation. Ces difficultés conduisent souvent à un essoufflement des porteurs et porteuses de projets innovants. Par ailleurs, les expérimentations qui sont pérennisées sont souvent les moins radicales.
- La mise en place de ce jalon requiert une **systématisation de l'expérimentation**, notamment au sein de nos administrations publiques. L'expérimentation et la créativité dans la planification territoriale devraient être reconnues à court terme comme une pratique normale et comme un levier déterminant pour la transition socio-écologique. C'est une amorce substantielle à l'atteinte de plusieurs jalons, notamment les jalons 36, « Des stratégies de densification, adéquatement localisées et adaptées aux réalités locales, sont prioritairement mises en œuvre dans les projets d'aménagement urbain », et 16, « Les formations et les normes en construction et en aménagement intègrent en continu les meilleures pratiques en matière de sobriété et d'adaptation aux changements climatiques ».
- Les expérimentations territoriales participent à la singularité de nos territoires, contribuent à leur identité et à la fierté de leurs résidents. Elles participent à une transition adaptée aux spécificités locales et limitent la reproduction automatique de solutions prédéterminées. Dans le cas d'un intérêt à reproduire des démarches innovantes, leurs expérimentations permettent d'identifier des difficultés techniques et d'anticiper d'éventuels freins dans leurs mises en œuvre futures.

Niveau d'avancement

Mauvaise direction	On est au point mort	On se prépare	On est en route	On est bien avancés	Jalon atteint
--------------------	----------------------	---------------	------------------------	---------------------	---------------

Qui doit être mobilisé?



Gouvernements provincial et fédéral



Secteurs de la construction, des transports et de l'environnement



Gouvernements locaux et supralocaux



Institutions d'éducation et de recherche



Entreprises et organisations publiques



Société civile

Comment pourrait-on s'y rendre?

- Inscrire le droit à l'expérimentation dans la réglementation. Par exemple, introduire un permis d'innover ou un permis d'expérimenter dans les normes de construction (exemple du cas français : <http://outil2amenagement.cerema.fr/le-permis-d-experimenter-pe-r925.html>).
- S'appuyer sur les recherches du LICER, le Laboratoire d'innovation civique pour l'expérimentation réglementaire. <https://www.mis.quebec/projets-dinnovation-sociale-realises/2021/03/04/licer-laboratoire-innovation-civique-experimentation-reglementaire/>
- Allouer des budgets spécifiques à l'expérimentation pour les municipalités.
- Renforcer la consolidation et l'émergence des living labs, fab labs et les autres tiers lieux d'expérimentation et d'innovation sociales.
- Pérenniser les réussites des projets pilotes (ex. cas du projet pilote de livraison urbaine écologique Colibri, qui s'est ensuite déployé en mini-hub logistique pour assurer le dernier kilomètre de livraison par vélo cargo à Montréal).
- Relayer les bons coups et les échecs. S'appuyer sur des plateformes d'expérimentation territoriale ainsi que les plateformes collaboratives comme Passerelles.
- Multiplier les collaborations entre les territoires et les organismes de recherches ainsi que les appels à projet de type Visage municipal.
- Sensibiliser les parties prenantes à l'expérimentation dans la planification territoriale et banaliser le droit à l'erreur.

Qu'est-ce qui peut faciliter ce changement ?

- Aborder les questions socialement vives et polarisantes comme une opportunité d'innovation et de transition sociétales. L'expérimentation en général favorise de nouvelles manières de penser l'action publique et permet d'amorcer des changements sociaux.
- Les tentatives pour sortir d'une logique marchande quant au foncier et à l'immobilier, et les actions pour freiner la spéculation peuvent être des moteurs en matière d'expérimentation et d'innovation (ex. des mécanismes cités dans le jalon 18 pour un logement décent ainsi que le jalon 36 du défi alimentaire pour les mécanismes freinant la spéculation des terres agricoles).
- Sortir du modèle dominant de vouloir confier l'opérationnalisation des projets d'aménagements durables aux seuls promoteurs privés et s'appuyer sur des sociétés d'aménagement « parapubliques » comme il existe en Europe, ou des structures d'économie sociale et solidaire qui coconstruisent avec l'ensemble des acteurs locaux des projets de territoires (la Société de développement Angus, par exemple).

Qu'est-ce qui peut freiner sa mise en œuvre ?

- La crainte que les projets d'expérimentation soient utilisés pour contourner les règles et qu'ils participent au clientélisme et à la corruption.
- Rechercher l'innovation et l'expérimentation à tout prix, sans qu'elles ne servent à résoudre des problèmes à plus grande échelle. La transférabilité est souvent l'angle mort des expérimentations microlocales, allant jusqu'à « l'exclure » de l'approche elle-même.

Qu'est-ce qu'il reste à éclaircir ?

- Est-ce que multiplier les initiatives locales risque de creuser des inégalités entre territoires ? Comment équilibrer le ratio d'innovation et d'expérimentation dans les grandes villes comparativement aux petites municipalités ?
- Comment passer de l'expérimentation et de l'innovation au transfert et à la reproductibilité ?
- Comment faire en sorte que, par le biais des expérimentations et des projets pilotes portés par le secteur privé et la population, les instances publiques de décision ne se déchargent pas de leurs responsabilités ?

Ressources

[Laboratoire d'innovation civique pour l'expérimentation réglementaire, Maison de l'Innovation sociale](#)

[Le Monde \(12 juillet 2020\), L'expérimentation urbaine fonctionne uniquement si elle s'en donne les moyens](#)

[Le Devoir \(24 novembre 2022\), Connecter des espaces sans personnes à des personnes sans espaces](#)

[Compte rendu du colloque Villes Région Monde du 12 mars 2021 « Vers une meilleure compréhension des enjeux socio-urbains actuels et des stratégies d'aménagement novatrices »](#)